

Cahier d'acteur n°129

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

La LGV POCL : une infrastructure de niveau national qui sera un atout pour l'Ain

Le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL) consiste à relier Paris à Lyon par une ligne nouvelle de près de 500km passant par les régions Auvergne, Bourgogne, Centre et Rhône-Alpes.

Au-delà de la construction d'une ligne nouvelle à grande vitesse, il s'agit aussi de moderniser les lignes classiques desservant les villes principales qui ne sont pas directement situées sur le POCL.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



**Chambre de Commerce
et d'Industrie de l'Ain**

21 795 établissements inscrits au RCS
1, rue Joseph Bernier
BP 48 01002 Bourg-en-Bresse Cedex
Tel : 04 74 32 13 00
Fax : 04 74 21 42 63
www.ain.cci.fr

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain considère le projet de LGV POCL d'enjeu national voire européen en matière d'aménagement et de développement économique.

Ce projet permettra non seulement de désenclaver l'ensemble des régions qui seront directement desservies par cette ligne, mais aussi de soulager la ligne Lyon-Paris LNI en voie de saturation.

Bien que le projet de LGV POCL ne concerne pas directement son territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain voit dans ce projet un outil significatif pour le développement économique du département.

Elle soutient la réalisation de cette liaison qualifiée par la CCIR Rhône-Alpes de «dossier stratégique susceptible de donner à l'Auvergne et à Rhône-Alpes de nouveaux atouts essentiels à leur développement futur au sein de l'espace européen et dans le monde via l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry».

La Chambre de l'Ain a donc souhaité participer au débat public organisé sur la LGV POCL. Son Assemblée générale du 27 novembre 2011 a voté un avis sur ce projet majeur. Cet avis porte autant sur les fonctionnalités que la LGV POCL devra assurer que sur le choix d'un fuseau parmi les scénarios proposés.

Une liaison stratégique pour l'avenir de l'Ain au sein de Rhône-Alpes

Vis-à-vis de l'Ain, la nouvelle liaison doit répondre à deux fonctionnalités majeures : permettre une meilleure desserte TGV du département par

la libération de sillons sur la LN1 et permettre le développement de la desserte de la gare de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.

■ Une libération de sillons sur la LGV Sud-Est susceptible de permettre une meilleure desserte de Bourg-en-Bresse et de l'Ain

Pour l'Ain, l'intérêt de la LGV POCL réside dans son rôle de doublement de la ligne LGV existante, susceptible d'améliorer des dessertes qui souffrent du manque de sillons disponibles.

Sans ce doublement, la dégradation du service s'accroîtra.

Dès à présent, les réaménagements des horaires entre l'Ain et Paris montrent la fragilité de la desserte de l'Ain et la difficulté d'obtenir des heures d'arrivée et de départ convenant pleinement aux besoins des entreprises.

Ces difficultés ont conduit la Chambre de l'Ain à voter deux motions relatives aux dessertes TGV du département lors de ses Assemblées générales du 27 septembre 2010 et du 26 septembre 2011.

La Chambre de l'Ain s'est également jointe aux parlementaires de l'Ain, aux collectivités territoriales et organisations professionnelles de l'Ain pour saisir la médiatrice des nouveaux horaires 2012 de la SNCF par un courrier qui lui a été adressé le 25 novembre 2011.

Ces prises de position antérieures portent sur les points suivants :

- La dégradation de la relation TGV entre Bourg-en-

Bresse et la capitale. Par exemple, l'arrivée de plus en plus tardive à Paris depuis Bourg rendant de plus en plus difficile la participation à des réunions professionnelles dans l'agglomération parisienne, d'autant plus qu'un complément d'acheminement est nécessaire une fois sur place. L'enquête menée en 2011 par la CCI de l'Ain auprès des entreprises de l'Ain a montré que 80% d'entre elles ont besoin d'une arrivée à Paris à 9 h00, 40% souhaitant même arriver plus tôt. De même, il faut préserver une possibilité de retour de Paris pour la mi-journée.

Les craintes sont fortes de voir cette liaison encore dégradée à terme et ce d'autant plus qu'elle a par ailleurs été annoncée comme «hors système», ce qui la rend sujette à une suppression ultérieure.

- La nécessité d'assurer un déplacement aller-retour dans la journée depuis Paris vers Nurieux. Oyonnax est en effet le premier pôle français pour la plasturgie et sa desserte est primordiale ;
- L'impérieuse nécessité de rétablir un arrêt TGV en gare de Culoz, pour répondre au besoin économique d'un secteur du département de l'Ain qui appelle une attention toute particulière.

■ Le renforcement des dessertes ferroviaires de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry

Considérant que la plate-forme de Lyon Saint-Exupéry est un outil majeur pour le développement économique du département, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain soutient le renforcement de son rôle de carrefour intermodal national et international. La connexion de la LGV POCL à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry constituera une précieuse opportunité d'accroître les dessertes ferroviaires de ce site en termes de trafic voyageurs avec les bassins de vie de Clermont-

Ferrand, Montluçon et Vichy, puis vers l'Italie via le Lyon-Turin, ainsi qu'en termes de trafic fret avec le projet Euro Carex de transport par TGV entre plates-formes aéroportuaires européennes.

Dans un contexte difficile de réduction des dépenses publiques, la Chambre souhaite également soutenir le scénario ayant le plus d'arguments plaidant pour sa réalisation.

Privilégier le tracé réunissant les meilleurs atouts pour garantir sa faisabilité

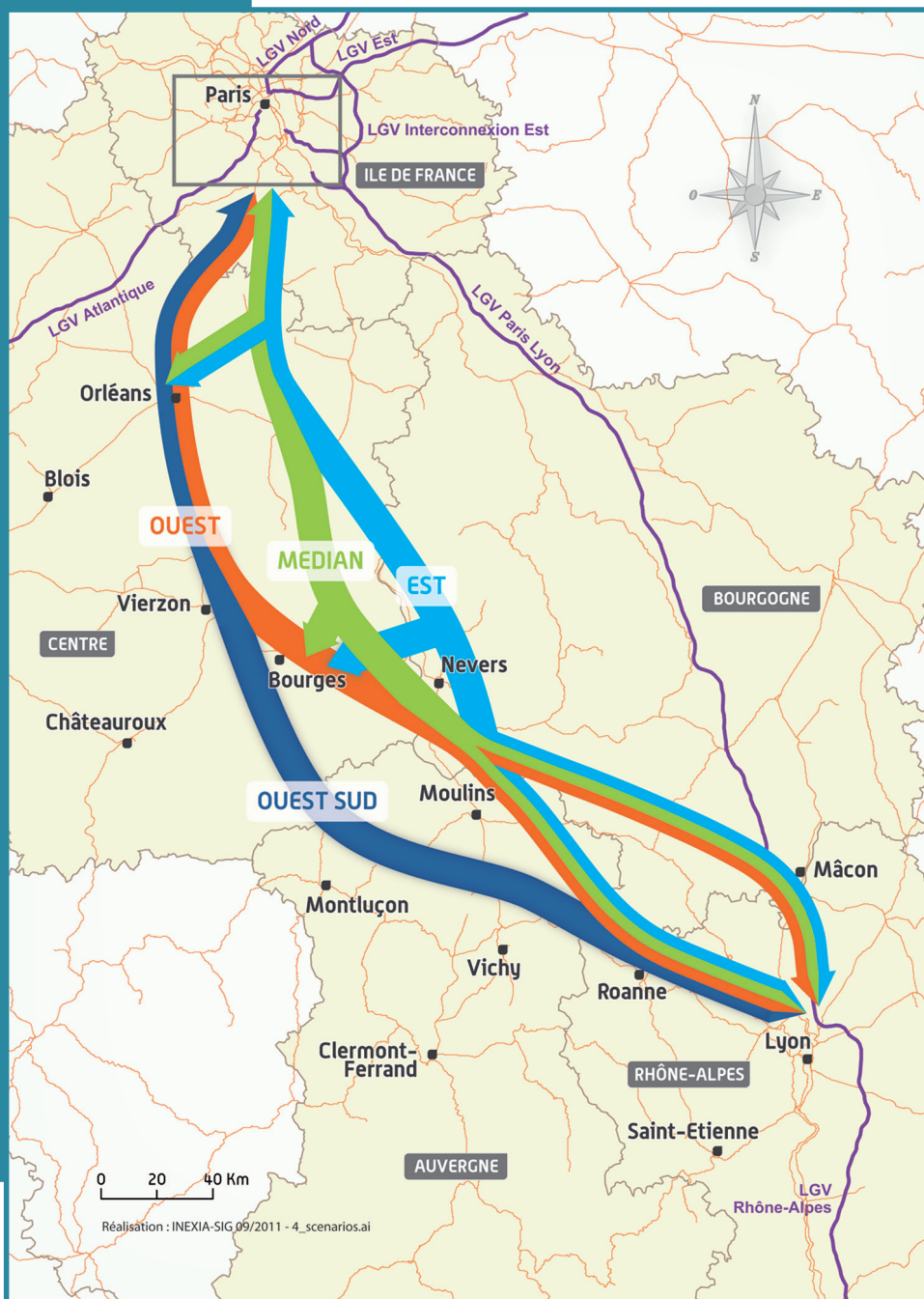
Quatre scénarios de tracé ont été présentés par RFF :

- le scénario Ouest Sud fait passer la LGV à proximité de Vierzon, Montluçon, Vichy et Roanne ;
- le scénario Ouest privilégie le passage par Bourges et Moulins ;
- le scénario Médian est plus proche de Nevers et de Moulins ;
- le scénario Est passe à l'Ouest de Nevers.

Ces scénarios connaissent chacun deux variantes :

- la variante Nord passant par Mâcon ;
- la variante Sud passant par Roanne.

Le projet POCL : représentations schématiques des 4 scénarios
Source :
www.debatpublic-lgv-pocl.org



Comme pour la Branche Sud de la LGV Rhin-Rhône, le taux de rentabilité de la future liaison est un élément déterminant lorsqu'il s'agit de réunir les financements nécessaires à sa réalisation.

A ce titre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain note que le scénario médian présente un taux de rentabilité interne de 5% (contre 3,8% pour le scénario Ouest Sud et 4,3% pour le scénario Ouest). Il est également le plus court, et nécessite moins d'investissements que les autres scénarios proposés (entre 12,2 et 12,9 milliards d'euros). Ces éléments conduisent la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain à le privilégier.

Concernant les variantes de passage par Roanne ou Mâcon, la Chambre de l'Ain note l'intérêt qu'aurait un passage de la LGV POCL par Mâcon pour la desserte de Bourg-en-Bresse et de la ligne du Haut-Bugey.

Cependant, même si son coût est un peu plus faible, cette variante génère moins de trafic potentiel tout en présentant un plus fort impact négatif sur les territoires traversés.

D'autre part, la préfecture de l'Ain et le Nord du département disposent déjà d'une liaison TGV dont sont encore totalement dépourvus l'Auvergne et le bassin de Roanne.

Ces raisons conduisent à privilégier le scénario Médian-variante Sud tout en préconisant de conserver la possibilité technique de desservir à terme Bourg-en-Bresse et le Nord de l'Ain via Mâcon.

CONCLUSION

En conclusion, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain apporte son soutien au projet de LGV POCL.

Ce projet a notamment pour fonctionnalité de doubler la LGV Sud Est, en voie de saturation, et permettra donc de libérer des sillons pour de meilleures liaisons TGV entre Paris, le Sud-Est de la France et la Suisse, via la ligne du Haut-Bugey. La desserte TGV de Bourg-en-Bresse devrait s'en trouver renforcée.

Par ailleurs, la LGV POCL permettra de renforcer la desserte ferroviaire de la gare de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, plateforme aérienne de référence pour le département de l'Ain.

Parmi les scénarios proposés, la Chambre soutient plus spécifiquement le scénario Médian-variante Sud (par Roanne), qui réunit les meilleurs atouts pour la réalisation de la ligne, et assure également une équité avec les villes du Val de Saône, déjà desservies. Cependant, la Chambre souhaite que soit maintenue une possibilité technique pour un futur passage via Mâcon.



Chambre de Commerce
et d'Industrie de l'Ain
21 795 établissements
inscrits au RCS
1, rue Joseph Bernier
BP 48 01002
Bourg-en-Bresse Cedex
Tél : 04 74 32 13 00
Fax : 04 74 21 42 63
www.ain.cci.fr

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL